

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 12 octobre 2018

**11** ème **Commission N**° CP-2018-9-11-4

## Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

## Service consulté

DEAA – service prospective et politique européenne

## DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION HAUT-RHINOISE A BERLIN DANS LE CADRE DE LA COMMISSION INTERGOUVERNEMENTALE FRANCO-GERMANO-SUISSE

Résumé: Le Département est invité à prendre part à la prochaine Commission intergouvernementale franco-germano-suisse, le 16 novembre 2018, à BERLIN. Cette Commission, pilotée par les Ministères des affaires étrangères des trois Etats, sert de forum sur les principaux projets et difficultés transfrontaliers et contribue à les résoudre. Le présent rapport vise à autoriser le déplacement de Madame la Présidente et d'autres élus et agents départementaux, pour un montant maximal de 1 600 euros.

La Commission intergouvernementale franco-germano-suisse (CIG) est un organe qui lie les gouvernements des trois pays à travers leurs Ministères des affaires étrangères. Selon l'Accord de Bonn du 22 octobre 1975, elle est chargée de faciliter l'étude et la solution des problèmes de voisinage dans la région du Rhin supérieur. Cette mission a été confirmée par l'Accord de Bâle du 21 septembre 2000.

En pratique, la CIG est le relais de la Conférence du Rhin supérieur (CRS) auprès des gouvernements respectifs pour les questions qui ne peuvent être réglées au niveau régional. Elle formule des recommandations à l'intention des gouvernements. Elle peut également charger la CRS de lui soumettre des propositions et des projets d'accords.

La CIG se compose de trois délégations, française, allemande et suisse, nommées par leurs gouvernements respectifs et comportant au maximum huit membres. La conduite de chaque délégation est assurée par les représentants des Ministères des affaires étrangères des trois pays. Chaque délégation peut faire appel à des experts, tels que, par exemple, des

représentants des ministères ou des représentants régionaux. Les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin en sont membres depuis 2016.

La prochaine réunion de la CIG aura lieu le vendredi 16 novembre 2018 à BERLIN. Cette rencontre sera précédée la veille par une rencontre entre Madame la Présidente et Monsieur Wolfgang SCHÄUBLE, Président du Bundestag. Une rencontre avec Monsieur Dieter GAMBER, de la représentation du Bade-Wurtemberg à BERLIN, est également envisagée. Enfin, Monsieur ADRIAN pourrait participer à une soirée organisée par la représentation du Land de Rhénanie-Palatinat le 15 novembre au soir sur le thème des transports.

Pour ce déplacement d'une durée de deux jours, nous sollicitons l'approbation de la Commission permanente.

La délégation départementale proposée se composerait de :

- Madame la Présidente Brigitte KLINKERT,
- Monsieur Daniel ADRIAN, Président de la commission « Actions, relations internationales et promotion du bilinguisme »,
- Monsieur Pierre JAKUBOWICZ, conseiller spécial de la Présidente,
- Monsieur Laurent LEONHARD, chef du service Prospective et Politique Européenne.

La dépense induite par ce déplacement est évaluée à 1 600 € et se décompose ainsi :

- Les frais de déplacement et d'hébergement des élus sont évalués à 800 € (soit 400 € par personne) et seront imputés sur le chapitre 65, fonction 021, nature 6532, programme 3276, service 029 du budget départemental 2018.
- Les frais de déplacement et d'hébergement des agents du Département sont évalués à 800 € (soit 400 € par personne) et seront imputés sur le programme J613, code programme 32262, chapitre 011, fonction 0201, nature 6251, numéro d'opération 54376 du budget départemental 2018.

\_\_\_\_\_

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver :

- l'opportunité de ce déplacement ;
- la composition de la délégation ;
- la possibilité de remplacer, en cas de désistement, un élu par un autre ou un agent par un autre, dans la limite des places prévues initialement ;
- la prise en charge budgétaire des frais générés par cette action, évalués à 1 600 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

1./

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT